

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LUZILLÉ

RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

(Article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de LUZILLÉ se réunira
à la MAIRIE, salle du Conseil Municipal

VENDREDI 15 DÉCEMBRE 2023
À 18 h 30

Affiché, le 11 décembre 2023

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire

- ↪ Relevé des décisions dans le cadre de l'article L.2122-22
- ↪ Projet groupe scolaire : présentation travaux ADAC (1)
- ↪ Projet travaux 2024 et demandes de subventions
- ↪ Projet classe découverte RPI, détermination participation financière
- ↪ Fixation des tarifs communaux pour 2024 : salle des fêtes et funéraire
- ↪ Acquisition d'une vitrine réfrigérée pour le multi commerce
- ↪ Réorganisation du service périscolaire (externalisation et recrutement)
- ↪ Conditions de prise en charge des chats errants sur la commune
- ↪ Rapport des commissions
- ↪ Informations diverses

Le Maire,
Anne Marquenet-Jouzeau

